



LE BILAN DE COMPÉTENCES

Faire un bilan de compétences, c'est s'octroyer un temps pour soi, afin de faire le point sur sa situation. Il permet d'envisager la suite de son parcours professionnel en identifiant toutes les possibilités d'évolution, de reconversion ou d'amélioration de son bien-être. Vous êtes accompagné par une consultante psychologue du travail avec qui vous convenez d'une série d'entretiens individuels personnalisés.

Il s'adresse à tous : salarié, travailleur non salarié, agent de la fonction publique, intérimaire, demandeur d'emploi, quel que soit le secteur d'activité et le niveau de qualification.

Objectifs

- ▶ Faire le point sur votre carrière
- ▶ Progresser professionnellement
- ▶ Evoluer vers un nouveau poste
- ▶ Changer de métier
- ▶ Identifier et mieux exploiter vos compétences

Méthodes et moyens

- ▶ Entretiens individuels
- ▶ Tests, questionnaires
- ▶ Portefeuille de compétences
- ▶ Recherches documentaires
- ▶ Enquêtes auprès de professionnels

Public visé

- ▶ TOUTES PERSONNES souhaitant faire un point sur sa carrière

Engagement du conseiller

- ▶ Respect des personnes
- ▶ Ecoute
- ▶ Confidentialité
- ▶ Expertise
- ▶ Engagement réciproque
- ▶ Accompagnement personnalisé

Rencontre avec un conseiller
2 à 3 heures / semaine
sur 8 semaines

Remise du document de synthèse confidentiel

Suivi pendant 6 mois

Modalités et délais d'accès

- ▶ Entretien préalable sur rendez-vous (gratuit)
- ▶ Validation de la pertinence de la démarche

Durée :
24 heures dont 21 heures en face à face
Rencontres avec la consultante 2 à 3 heures
par semaine sur 8 semaines

Lieu :
Centre de Bilans de compétences
Université de Tours - 60 rue du Plat d'Étain à Tours

Renseignements : Stéphanie DAUTEL au 02.47.36.81.41 cbc@univ-tours.fr

Tarifs : 1 700 € nets*
Financé par l'employeur (Plan de Développement des Compétences) ou CPF

⁽¹⁾ Il existe un tarif pour les particuliers autofinanciant leur formation.



Déroulement d'un bilan

► 1. Phase préliminaire

- accueil et analyse de la demande, des besoins
- définition des objectifs
- explicitation de la démarche, des méthodes de travail
- engagement, contractualisation

► 2. Phase d'investigation

- analyse du parcours personnel et professionnel
- valorisation des acquis, des compétences
- identification des intérêts, motivations, aspirations
- connaissance de l'environnement, des filières métiers, des formations

► 3. Phase de conclusion

- restitution des résultats détaillés
- remise d'une synthèse écrite personnalisée
- élaboration du plan d'action

► Évaluation de la prestation

- Questionnaire de satisfaction portant sur la méthodologie employée et les conditions de réalisation.



Témoignage

Nathalie - 43 ans - Assistante de direction

Ce bilan de compétences a été très enrichissant pour moi. J'étais à un moment de ma vie professionnelle où je me sentais complètement perdue et la conseillère m'a aidé à mettre de l'ordre dans mes idées et à comprendre ce que je recherchais vraiment dans le travail. Elle m'a ensuite aidé à élaborer une stratégie pour mettre en place ce nouveau projet.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Article L.6313-1 du code du travail

Le Bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations mises à jour le 10 mai 2022 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent à l'année universitaire en cours. Vous pouvez consulter les Conditions Générales de Vente sur le site Internet de la formation continue. Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

www.formation-continue.univ-tours.fr

